



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU MERCREDI 17 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-sept janvier à 16 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-02

OBJET : OUVERTURES ANTICIPEES DE CREDITS 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 34

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER, M. Frédéric SACCO, M. Henri GIORGETTI, Mme Marie-Christine KADLER
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Philippe ROUX
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Maxime BEY, Mme Laurence LE ROY, Mme Corinne PAÏOCCHI
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN représenté par Mme Aline SALVAUDON
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC
MÈNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE
ST SATURNIN LES APT : M. Philippe LEBAS, Mme Gisèle MAGNE
VIENS : Mme Mireille DUMESTE

Absents excusés :

APT : Mme Isabelle VICO, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Laurent DUCAU, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE
GARGAS : M. Bruno VIGNE-ULMIER
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
ROUSSILLON : M. André BONHOMME
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD

Procurations de :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
VILLARS : M. Guy SALLIER donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180117-2018-02-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 stipulant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Le Président propose au conseil de délibérer pour approuver les demandes d'ouvertures anticipées de crédits suivantes :

▪ Budget Eau Potable :

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	montant en € HT
21	21351	OPNI Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 000
21	21561	OPNI Matériel spécifique d'exploitation	5 000
TOTAL			20 000

▪ Budget Assainissement Collectif Régie :

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	montant en € HT
21	21562	OPNI Matériel spécifique d'exploitation	5 000
23	2315	OP 33 Réhabilitation STEP Le Chêne	75 000
TOTAL			80 000

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Autorise les ouvertures anticipées de crédits 2018 présentées ci-dessus,

Dit que ces crédits feront l'objet d'une inscription définitive lors des budgets primitifs 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.